



F@cebook : Bien s'en servir et protéger sa vie privée

Tout le monde s'y met et tout le monde y passe de plus en plus de temps. Facebook, c'est LE phénomène Internet du moment. Rechercher tes copains, retrouver des amis d'enfance, savoir qui fait quoi à quel moment, jouer, répondre à des quizz, publier des notes ou encore regarder des vidéos... Tout ou presque est possible. S'afficher sur Facebook, c'est aussi s'exposer au regard des autres. Il existe néanmoins des moyens de protéger tes données et ta vie privée.

TOUT LE MONDE VOIT MON PROFIL ?

Les sites communautaires tels que Facebook disposent d'une « privacy policy », ce qui veut dire que tu es seul responsable des données que tu insères dans ton profil. Facebook t'offre la possibilité de réserver la consultation de ton profil uniquement à tes amis. Un conseil : utilise cette option. Exposer sa vie privée aux yeux de tous peut avoir des conséquences fâcheuses (les parents ou un prof qui « tombent » sur ton profil, des sociétés qui prennent tes informations et t'envoient des centaines de pubs par mail,...).

Il est aussi important de contrôler ton réseau : il faut savoir qu'une fois accepté, un « ami » pourra accéder à toutes tes informations, mieux vaut savoir, donc, à qui tu accordes ton amitié !

LE SAVAIS-TU ?

Tu passes trop de temps devant l'ordi ? Tu en as marre d'être addict et de visiter le site 20 fois par jour ? Si tu le désires, tu peux quitter Facebook. Dans l'onglet « Paramètres de compte », il suffit de cliquer sur « désactiver le compte ». Tu pourras y revenir plus tard puisque tes archives ne sont pas supprimées du site. En te loggant à nouveau, ton compte est réactivé !

JE SUIS MINEUR ? JE PEUX M'INSCRIRE ?

Oui, tu peux t'inscrire. Néanmoins, la législation belge sur la protection de la vie privée stipule que le mineur d'âge doit disposer de la capacité de discernement, ce qui correspond normalement à l'âge de 12 à 14 ans.

UN GROUPE, DEUX GROUPES, TROIS GROUPES... ET DES APPLICATIONS !

L'un des intérêts de Facebook est aussi de rencontrer des gens aux goûts similaires aux tiens. Tu es passionné de Hip Hop ? Tu es fan de tel ou tel chanteur ? Tu peux trouver les personnes qui partagent ta passion et discuter avec eux en rejoignant leur groupe. Mais multiplier les groupes peut aussi devenir envahissant. Les messages postés dans ces groupes peuvent en effet aussi envahir ta boîte mail et ta page d'accueil. Un conseil : Choisis bien tes groupes ! Idem pour les quizz, les jeux,... il en existe des milliers, de nouveau fais ton choix pour ne pas te retrouver sous une montagne d'applications !

QUI C'EST CELUI LA ?

Tu as une demande d'ajout d'un « ami » mais tu ne vois franchement pas qui est cette personne ? Tu peux ignorer les invitations, aucun message de refus ne sera envoyée à ce « contact ».

PUBLIER DES PHOTOS : ATTENTION AU DROIT A L'IMAGE

Enfin, Facebook sert aussi à publier des photos : photos de classe, d'une soirée, d'un mariage, tu peux créer autant d'albums que tu le désires, mais attention, pour publier une photo, tu dois avoir eu l'accord des personnes qui y figurent. Facebook offre aussi la possibilité de « marquer » les photos (inscrire sur la photo le nom des personnes qui s'y trouvent). Si une personne te « marque », tu en es averti, et tu as également le droit de laisser ou de supprimer ce marquage.

Source : www.saferinternet.be

Editeur responsable : Arielle Mandiaux, Infor Jeunes Mons, rue des Tuileries 7 à 7000 Mons

FEDERATION DES CENTRES INFOR JEUNES WALLONIE – BRUXELLES asbl

rue Saint Nicolas, 2 - 5000 Namur

Tél : 32+81/33.74.40 Fax : 32+81/22.63.12 Banque 001-0310751-39

www.inforjeunes.be - federation@inforjeunes.be

L'information sans condition